

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/2021	Régime "simplifié d'imposition"	<input checked="" type="checkbox"/>	ou "réel normal"	<input type="checkbox"/>
et clos le	08/09/2021	Option pour la comptabilité super-simplifiée	<input checked="" type="checkbox"/>	TVA	<input type="checkbox"/>
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise :	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise :	
Mél :	
Téléphone :	
SIREN	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) : Location meublée non professionnelle
 Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	0	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶ b		
revenus nets exonérés (a - b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d	Total c + d.....	
3. Total	0	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ❷	0	
4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ❸		

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies* du CGI e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies* du CGI f

5. Plus-values

taxées selon les règles prévues par les particuliers ❹ (20515) à court terme et à long terme exonérées ❺ à long terme imposable à 12,8 % ❻

à long terme différée de 2 ans (Art. 39 *quindecies* I-1 du CGI) ❻ dont plus-value à long terme exonérées (Art. 151 *septies* A du CGI) ❺ bis dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 *septies*, 151 *septies* A et 238 *quindecies*) ❺ ter

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies* ZRR art. 44 *quindecies* Zone franche d'activité art.44 *quaterdecies* Autres dispositifs ❹

ZFU art. 44 *octies* et 44 *octies* A Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 *sexies* A

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 *sexdecies* Zone de développement prioritaire art. 44 *septdecies*

Exonération ou abattement pratique ❷ ➔ sur les plus-values imposables à 12,8 % sur le bénéfice professionnel

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 *quater* W)

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ❸ a - BÉNÉFICE 119 b - DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).
 PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 *duodecies*) Moins-values à court terme (Art. 39 *duodecies*)

- Plus-values
 PV nettes à long terme imposable à 12,8 %

- Exonération ou abattement pratique (art. 44 *sexies* et suivants) ❹ ➔ sur le bénéfice non professionnel

8. Régime des sociétés de personnes ❸

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
 Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé JD2M

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA/OMGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	(Cocher la case correspondante)
Nom et coordonnées du CGA/OMGA			Nom et coordonnées du viseur conventionné	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné			Identité du déclarant:	
			Lieu: _____ Date: _____	
			Qualité et nom du déclarant: _____	
			Signature: _____	
ECF	<input type="checkbox"/>	prestataire :		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle).

Nom, prénoms, adresse, n° fiscal, qualité des associés et personnes physiques ❶	Associé ayant la qualité de gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❷ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
			BIC «B»	BIC nonprofessionnels «M»	

Sociétés en commandite simple ❸ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD		Exercice
Montant des :	- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.	
	Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*).....	
(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELSDétermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		119
Location-gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise				Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise						
SIRET						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		8		Durée de l'exercice précédent *		
		4				
				Exercice N clos le		
				08 09 20 21		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012	
		Autres *		014	016	
	Immobilisations corporelles *			028	030	0
	Immobilisations financières * (1)			040	042	
	Total I (5)			044	048	0
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
		Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070	
		Autres * (3)		072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098			
Total général (I + II)		110	112	0	0	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	20134		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131)	132	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	(20134)		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	0		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	0		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169)	172	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	0			
Total général (I + II + III)		180	0			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184
				473650		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise _____				Néant <input type="checkbox"/> *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le				
					08 09 2021				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
					217		218		
							8940		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	8940	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	1449	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)			243			244	340	
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *						254	8785	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	10574	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(1634)	
Produits financiers (III)		280					294	992	
Charges financières (V)							294	992	
Produits exceptionnels (IV)							290	473650	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347			300	491158	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(20134)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	20134	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		2269			
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247					330	20872	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*			248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)	987			342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989					
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138					
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344					
ZFANG (44 quaterdecies)	345								
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
DÉDUCTIONS	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350	3007	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2							352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356						
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2							370	0	372

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)
Extensions

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé		Montant
Appartement	- Plus et moins values soumises au régime des	20515
Appartement	- Résultat LMNP non Soumis aux CS	119
Réduction d'impôt pour frais de comptabilité		238

Divers à déduire

Libellé		montant
Appartement	- Dotations aux amortissements reprises sur sortie (article 39C)	3007

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise										Néant <input type="checkbox"/>	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	150450	422		424	150450	426	0				
	Constructions	430	353197	432		434	353197	436	0				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	503647	492		494	503647	496	0				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	3704	522	8785	524	12489	526	0				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	3704	572	8785	574	12489	576	0				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	Terrain	-	2	Bâtiment	-	3		4		5	
			Appartement			Appartement							
		6			7			8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values								
					Court terme*	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	150450		150450	141489	(8961)								
2	353197	12489	340708	332161	(8547)								
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total	578	503647	580	12489	582	491158	584	473650	586	(17508)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579			Régularisations	590	17508	583	594	595		
TOTAL					596	0	585	597	599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise _____				Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646	
	Sur comptes clients		650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666	
TOTAL			680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immobilisations Incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI			995
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996
Déficits imputés			983				
Déficits reportables			984				
Déficits de l'exercice			860				
Total des déficits restant à reporter			870				
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380	
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 08/09/2021		Données en nombre de mois <input type="text" value="8"/>			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						026	
Période de référence		024		016			
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

 (1)Néant

Exercice clos le		0	8	0	9	2	0	2	1	SIREN					
Dénomination de l'entreprise															
Adresse (voie)															
Code postal								Ville							
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE				901						NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES				902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE				903						NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES				904	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique			Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention			Nb de parts ou actions							
Adresse	N°			Voie									
Code postal			Commune					Pays					
Forme juridique			Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention			Nb de parts ou actions							
Adresse	N°			Voie									
Code postal			Commune					Pays					
Forme juridique			Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention			Nb de parts ou actions							
Adresse	N°			Voie									
Code postal			Commune					Pays					
Forme juridique			Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention			Nb de parts ou actions							
Adresse	N°			Voie									
Code postal			Commune					Pays					

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)			Nom patronymique					Prénom(s)					
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions							
Naissance :	Date			N° Département			Commune			Pays			
Adresse :	N°			Voie									
Code postal			Commune					Pays					
Titre (2)			Nom patronymique					Prénom(s)					
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions							
Naissance :	Date			N° Département			Commune			Pays			
Adresse :	N°			Voie									
Code postal			Commune					Pays					

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

 (1)
Néant Exercice clos le 0 8 0 9 2 0 2 1

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal

Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Annexes

6. Tableaux d'OG

Les tableaux suivants sont générés compte tenu de votre adhésion à un OGA. Ils lui sont transmis automatiquement, sous réserve qu'il soit adhérent au portail de notre partenaire EDI. Si tel n'est pas le cas, il vous revient de fournir ces documents directement à votre OGA.

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	EI
Code Activité de la famille comptable (B)	6820AB
Code Activité Libre (C)	
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL	
Nom de l'éditeur	JD2M SAS
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	JD2M
Référence du logiciel (numéros de version et de révision)	1.1
PERIODE	
Date de début exercice N	01/01/2021
Date de fin exercice N	08/09/2021
Date d'arrêté provisoire	
MONNAIE	
Monnaie	EUR
Situation au regard de la TVA	1
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA –	
(2) Recettes en franchise de TVA en totalité –	
(3) Recettes soumises en totalité à TVA -	
(4) Recettes soumises partiellement à TVA	
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (1) OUI (2) NON (D)	

ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	X

Généralités	Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	

Renseignements divers	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) oui - (2) non - (3) non applicable	1
Statut du conjoint dans l'entreprise : (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint	
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent? (1) oui - (2) non	
y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non	
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? (1) oui - (2) non - (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant - (4) non applicable	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable	1
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) oui et < au plafond - (2) non - (3) oui et plafonnement	
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation - Motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès	08/09/2021 4
L'adhérent domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ? (1) oui - (2) non	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? (1) oui - (2) non Si (1)	2
Désignation	Montant de l'acquisition
Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (A) est LMNP et non soumis aux cotisations sociales.	

(2021) RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES OGBIC02

		Néant			
TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées					
Libellés	Montant Total	Transfert de charge	Montant Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement	
CHARGES MIXTES					
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)					
Habitation					
dont taxe foncière					
Autres dépenses liées à l'habitation					
PRELEVEMENTS EN NATURE					
Marchandises					
Matières premières					
Fournitures consommables et charges externes					
REMUNERATIONS					
Salaires					
dont indemnités journalières des salariés					
Charges Sociales sur salaires					
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant					
Rémunération du conjoint					
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant					
Rémunération des associés non gérants					
IMPOTS ET TAXES					
CSG non déductible					
FRAIS FINANCIERS					
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme					
Intérêts sur crédits à court terme					
AUTRES					
Amendes					
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un CGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915€)					238
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme					
Dotations aux amortissements mises en report (article 39C)					2269

TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES

Déductions Fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Article du CGI permettant l'exonération <ul style="list-style-type: none"> - 151 septies - 151 septies A - 151 septies B - 238 quidecies - Plus et moins values soumises au régime des particuliers - 	<p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: right;">(20515)</p>
Plus-value court terme différée	
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8 %	
Autres déductions fiscales <ul style="list-style-type: none"> Dotations aux amortissements reprises sur sortie (article 39C) 	<p style="text-align: right;">3007</p>

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
Entreprise en difficulté : <i>(1) oui - (2) non</i> <i>Si (1), compléter les informations ci-dessous.</i>	2
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc....)	
Existe-t-il un projet de : <i>(1) cession d'entreprise - (2) transformation en société -</i> <i>(3) transmission - (4) cessation d'activité - (5) Procédure collective</i>	
Ouverture d'une procédure collective <i>(1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde -</i> <i>(4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire</i>	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : <i>(1) en pleine propriété - (2) dans le patrimoine privé - (3) en location</i>	

